

ordres du Proximus. Les plus connus de ces chef, de la douane, sont: *Pagouran et Pierre*, en 1228; *Sir Toros Mikailentz*, en 1314; *Constantz*, en 1321.

Dans les Archives de Montpellier, on conserve deux décrets royaux en arménien, et une signature d'ordres du Proximus ou chef de la douane. Le premier décret, écrit en 1314, pendant qu'Ochine était proximus, est ainsi conçu:

«D'Ochine Ehanentz proximus. Sache, Sir Thoros Michaïlentz, Capitaine de la douane d'Ayas; que lorsque tu auras reçu le haut *ordre* écrit par le roi, tu auras à te rendre à la douane, à la section du pesage, et agiras comme il est écrit et ordonné sur l'autre côté de l'ordre».

Le second est à peu près conçu de même. Il a été donné en 1321, au commencement du règne du jeune Léon IV, par le proximus *Pierre*, à *Constantz*.

Dans les *brevets* qui contiennent les privilèges royaux, on trouve encore mentionnés les *Quaterni* ou livres de comptes de la douane d'Ayas⁴⁸⁹.

Cette douane, appelée *pagedoun*, Բսժ-սնմւ, était renommée à si juste titre, que les Occidentaux qui en avaient entendu parler souvent, adoptèrent son nom dans la traduction latine des décrets et des privilèges, où l'on trouve en effet *Pasidonium* ou *Pacistonium*. Elle entassait les droits d'entrée continuels des caravanes venues par terre ou par mer, et composées d'un très-grand nombre de voyageurs de l'Occident et de l'Orient, qui allaient de Byzance à Pékin, des golfes de la Méditerranée jusqu'aux Indes. La douane d'Ayas suffisait presque à elle seule à maintenir les finances du royaume, souvent accablé par les sultans d'Egypte; et ce pays tant de fois ruiné, si souvent à deux doigts de sa perte, fut relevé par la persévérance et les sacrifices des seigneurs de cette contrée. Ayas résista jusqu'à la fin, et se débattit de milles manières pour subvenir non seulement aux besoins du royaume, mais, on peut le dire, pour l'intérêt aussi du commerce universel, et particulièrement pour l'intérêt de quelques royaumes de l'occident. Car, sa ruine aurait nécessairement obligé le commerce à se porter sur un autre point et à ouvrir une autre route.

⁴⁸⁹ «Extrahere fecimus de dictis nostris *Quaternis* de l'Ayacio», écrit Léon IV au doge de Venise, à propos du compte du coton que les Vénitiens avaient acheté aux Egyptiens, moyennant la somme de 24,107 takvorines, mais ceux qui le leur avaient livré, en avaient exigé 27,000, et Léon les leur avait payés.